

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 3 juin 2010 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 16 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 3 juin 2010 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

JEUDI – 3 JUIN 2010

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction		X
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X (<i>quitte à 11 h 40</i>)	
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation	X	
LEDUC-BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X (<i>quitte à 10 h 00</i>)	
ROBITAILLE, Martin Professeur - Département de travail social et des sciences sociales	X	
SALAZAR, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X (<i>quitte à 12 h 15</i>)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X (<i>quitte à 11 h 00</i>)	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
--	----------------	---------------

OBSERVATEUR :

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

JEUDI – 10 JUIN 2010

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction		X
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études		X
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation		X
LEDUC-BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
ROBITAILLE, Martin Professeur - Département de travail social et des sciences sociales	X	
SALAZAR, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image		X

PRÉSENT **ABSENT**

OBSERVATEUR :

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X (*conf. téléphonique*)

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X (*conf. téléphonique*)

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05. Il souhaite la bienvenue à monsieur Juan Salazar, professeur au Département des sciences administratives, qui débute son mandat de membre de la commission en tant que professeur, à la suite de sa désignation par l'assemblée professorale et de l'approbation de cette désignation par le conseil d'administration.

Il avise qu'il sera dans l'obligation de quitter la séance vers 11 h 00 afin de participer à une réunion d'instance de la ville de Gatineau sur laquelle il siège et qu'en conformité avec le règlement général, c'est le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui va assurer la relève de la présidence de la séance. Le doyen de la recherche, tel qu'il le mentionne, va également être dans l'obligation de quitter à 10 h 00.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Avis au conseil d'administration relativement à des modifications à la Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle visant à en faciliter la mise en application
- 4.- Approbation de l'instrument d'évaluation de la supervision de stages par les étudiantes et les étudiants en psychoéducation
- 5.- Émission de diplômes
- 6.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle
- 7.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 8.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 9.- Création d'un programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau
- 10.- Évaluation du programme de baccalauréat en administration (7127)
- 11.- Évaluation du programme de baccalauréat en travail social (7798)
- 12.- Modification au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)
- 13.- Modification aux descriptifs des cours DID1993, DID2043 et DID2053 au baccalauréat en enseignement au secondaire (7950)
- 14.- Adoption des descriptifs des cours PSY9006 et PSY9353 au programme de doctorat en psychologie (3293)
- 15.- Modification au programme de maîtrise en gestion de projet (3771 et 3171)
- 16.- Ajout d'un préalable au cours *PSE1023 Interventions et identité professionnelle en psychoéducation* dans le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)

- 17.- Mise à jour de la liste des cours aux choix du programme de baccalauréat général ès arts (7171)
- 18.- Ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres (9999), à compter de l'automne 2010
- 19.- Modification aux conditions d'admission sur la base collégiale aux programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950)
- 20.- Notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) utilisées pour certains cours de premier cycle et de cycles supérieurs
- 21.- Création d'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information
- 22.- Projet d'ajout d'un article au Régime des études de cycles supérieurs, sur l'évaluation des apprentissages
- 23.- Création d'un profil bilingue (français – anglais) du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers
- 24.- Accès au cheminement « formation pratique intégrée » au baccalauréat en sciences comptables (7766)
- 25.- Modification du programme de baccalauréat en informatique (7833)
- 26.- Modification du baccalauréat en sciences infirmières – cheminement de formation initiale (7456)
- 27.- Dépôt de document
 - 27.1 Liste des cours pour lesquels la notation « R » (reporté) est autorisée
- 28.- Période d'information et questions
- 29.- Recommandation adressée au conseil d'administration concernant le projet de politique relative aux prix et aux distinctions
- 30.- Prochaine réunion
- 31.- Clôture de la séance

Le recteur avise la commission qu'il lui sera proposé de suspendre la séance, avant le traitement du point numéro 29 de l'ordre du jour relatif à l'adoption du projet de politique relative aux prix, distinctions et mentions décernées à l'UQO, compte tenu du fait que ledit projet, bien que finalisé quant à l'orientation qu'il propose, doit faire l'objet d'une révision supplémentaire. Il sera donc proposé de suspendre la séance pour permettre à la commission de la poursuivre à un moment à convenir dans les semaines du 7 et du 14 juin 2010.

2.- **Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion**

2.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion, en tenant compte des deux (2) modifications suivantes.

Page CE-6, point 6, 6^e paragraphe, 1^{er} alinéa : remplacer la formule « certains concepts » par « certaines formulations »;

Page CE-9, point 11, paragraphe 2, 1^{er} alinéa, corriger de la manière suivante le nom de la professeure de l'UQTR : Colette Jourdan-Ionescu.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe la commission des affaires découlant plus spécifiquement de décisions du conseil d'administration concernant des sujets ayant fait l'objet de recommandations de la commission. Ainsi, le conseil d'administration a approuvé :

- l'ouverture des admissions à temps partiel aux trimestres d'été au Diplôme d'études supérieures spécialisées en andragogie;
- le calendrier universitaire, tel que recommandé par la commission, en spécifiant cependant qu'un degré de complexité additionnelle s'est ajouté à la suite du traitement du sujet par celle-ci, en ce qu'il n'avait pas été pris en compte de la détermination de la semaine de relâche dans les calendriers scolaires des commissions scolaires de la région des Laurentides. Il confirme cependant qu'il est hors de question que la semaine de relâche prévue dans le calendrier universitaire varie selon la localisation du campus;
- l'offre du baccalauréat en arts et design;
- la suspension des admissions aux certificats en planification financière, étant entendu qu'il y a lieu de maintenir la possibilité d'une réouverture éventuelle des admissions dans ce type de programme pour lesquels les besoins de formation sont reconnus;
- le protocole relatif au projet d'entente portant sur la gestion du Consortium de recherche en santé mentale Financière Manuvie.

D'autre part, il mentionne que le formulaire d'évaluation utilisé par les étudiants pour les évaluations des stages en psychoéducation, et qui avait été accepté par la commission, a effectivement été utilisé au trimestre d'hiver 2010 et que le dossier revient devant la commission pour la présente séance, compte tenu des commentaires qui avaient été formulés lors de la dernière séance.

Le recteur confirme que le conseil d'administration et l'Assemblée des gouverneurs ont avalisé la recommandation de la commission quant à la désignation des deux récipiendaires des doctorats *honoris causa* qui seront décernés cette année.

3.- Avis au conseil d'administration relativement à des modifications à la Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle visant à en faciliter la mise en application

Le doyen de la recherche informe les membres que la Politique de l'UQO intitulé *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* a été approuvée par le conseil d'administration en 2005 (287-CA-4168), puis modifiée en 2008 afin de tenir compte de la nouvelle politique d'accueil des stagiaires postdoctoraux et du transfert de la valorisation de la recherche au décanat de la recherche (315-CA-4728 et 329-CA-4927). La gestion courante des opérations encadrées par la Politique a fait ressortir le besoin de préciser deux modalités de mise en œuvre.

L'article 12.3 précise qu'un rapport sur les activités de valorisation réalisées, incluant un état des dépenses et des revenus, sera disponible sur le site Web de l'Université. L'expérience a montré que les projets couvrent souvent plusieurs années et qu'une harmonisation avec l'information financière de l'inventaire du financement de la recherche facilite la gestion. Il est donc suggéré de légèrement modifier le libellé de l'article 12.3 pour mieux faire référence aux systèmes d'information utilisés.

L'article 12.4 de la Politique stipule que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est responsable de l'application générale et de l'interprétation de la politique. Par ailleurs, les délégations de signatures concernant les droits de propriété intellectuelle ne sont pas précisées. Dans la plupart des universités québécoises, les ententes concernant la cession, le partage ou l'utilisation de droits de propriété intellectuelle sont signées au nom de l'Université par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Juan Salazar, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2042 concernant l'avis au conseil d'administration relativement à des modifications à la Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle visant à en faciliter la mise en application; laquelle est jointe en appendice.

4.- Approbation de l'instrument d'évaluation de la supervision de stages par les étudiantes et les étudiants en psychoéducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que lors de la réunion du 22 avril dernier, les membres de la commission des études se sont interrogés sur le recours à certains concepts utilisés dans la partie I de l'instrument d'évaluation de la supervision des stages en psychoéducation, aux points 11 et 19, notamment lorsque le document réfère « aux expériences affectives et émotive » (numéro 11) ou à une « évaluation équitable » (numéro 19). Il a été suggéré qu'il serait probablement judicieux de revoir certains éléments de ce questionnaire.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études l'instrument d'évaluation de la qualité de l'enseignement proposé pour la supervision de stages par les étudiantes et les étudiants en psychoéducation, comprenant des modifications suite aux commentaires des membres de la commission des études lors de la dernière réunion. Il suggère également d'appliquer ce même formulaire aux étudiants de premier cycle et de deuxième cycle.

La Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement précise que la commission des études approuve les instruments d'évaluation.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande d'adopter ce formulaire et d'en officialiser l'utilisation dès le trimestre d'été 2010.

Les deux modifications suivantes, avec lesquelles les membres se disent en accord, sont incorporées au document :

- au 1^{er} paragraphe, 4^e alinéa, remplacer « le terme « superviseur » réfère » par « les termes « superviseure » et « superviseur » réfèrent »;
- au point 15, remplacer « entre les étudiants et les étudiantes » par « entre les stagiaires ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2043 concernant l'approbation de l'instrument d'évaluation de la supervision de stages par les étudiantes et les étudiants en psychoéducation; laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2044 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2045 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2046 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2047 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Création d'un programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'un programme court conjoint (Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec en Outaouais) de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau.

Les changements démographiques en cours au Québec entraînent une réduction des effectifs étudiants. À son tour, cette dernière provoque la mise en place de formules adaptées, visant le maintien des services éducatifs souhaités par les collectivités concernées. Parmi ces formules, l'on compte les petites écoles et les classes multiâges, que l'on retrouve en milieu rural, mais aussi en ville. Il va sans dire que ces réalités

présentent un ensemble de défis, auxquels l'on fait face par la mise en réseau des petites écoles et classes multiâges.

Le programme proposé, qui s'appuie sur des ressources réparties dans trois constituantes de l'Université du Québec, vise le développement de stratégies d'intervention adaptées au contexte éducatif des petites écoles et classes multiâges en réseau.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2048 concernant la création d'un programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Évaluation du programme de baccalauréat en administration (7127)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en administration (7127).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 8 avril 2010, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Des membres interviennent pour réagir au dossier d'évaluation et soulever plusieurs préoccupations parmi lesquelles figurent les liens qui semblent se dégager des recommandations du conseil de module, notamment concernant le recours aux plans de cours-maîtres en vue d'assurer le respect des exigences transversales de la langue française, parlée et écrite. Bien qu'en accord avec l'objectif, les membres doutent que les plans de cours-maîtres constituent une solution efficace à cet égard. Des préoccupations sont également soulevées à l'égard de certaines orientations du document qui s'interposent en contravention de la Politique linguistique.

Il ressort de ces échanges qu'il y a lieu de mandater le doyen des études afin de faire part de ces préoccupations au conseil de module et de modifier le projet de résolution pour rappeler au respect des structures, des règlements et des politiques.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2049 concernant l'évaluation du programme de baccalauréat en administration (7127); laquelle est jointe en appendice.

La séance est suspendue à 11 h 00 et reprend ses travaux à 11 h 05, sous la présidence du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le recteur ayant quitté.

11.- **Évaluation du programme de baccalauréat en travail social**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social (7798).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 21 janvier 2010, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le

dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Il est convenu de mandater le doyen des études pour qu'il fasse rapport à la commission, afin d'obtenir des précisions concernant la recommandation numéro 11 du dossier d'évaluation, dans la mesure où elle fait référence à la multiplication des approches proposées par l'intermédiaire de la formulation suivante : « toutes les méthodologies d'intervention qui sont enseignées en travail social ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2050 concernant l'évaluation du programme de baccalauréat en travail social; laquelle est jointe en appendice.

12.- Modification au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815).

Le conseil du module de la psychoéducation propose la création du cours « PSEXXXX Planification et organisation de l'intervention en milieu scolaire » et le remplacement, dans le baccalauréat en psychoéducation, du cours « PSE1123 Étude de cas et bilan individuel » par celui-ci. Cette modification vise à répondre aux besoins liés à l'intervention dans les milieux scolaires.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2051 concernant la modification au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815); laquelle est jointe en appendice.

13.- Modification aux descriptifs des cours DID1993, DID2043 et DID2053 au baccalauréat en enseignement au secondaire (7950)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études des modifications aux descriptifs des cours DID1993, DID2043 et DID2053 au baccalauréat en enseignement secondaire (7950).

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation propose la révision de l'enseignement des cours de didactique des mathématiques au secondaire, et ce, en lien avec la réforme scolaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2052 concernant la modification aux descriptifs des cours DID1993, DID2043 et DID2053 au baccalauréat en enseignement au secondaire (7950); laquelle est jointe en appendice.

14.- Adoption des descriptifs des cours PSY9006 et PSY9353 au programme de doctorat en psychologie (3293)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études les descriptifs de deux cours du programme de doctorat en psychologie (3293). Lors de sa deux cent quatre-vingt-unième réunion, les membres de la commission des études avaient demandé au Département de psychoéducation et de psychologie de revoir le contenu des deux cours du programme en raison de leur descriptif identique.

Le Département de psychoéducation et de psychologie présente, pour adoption, les descriptifs corrigés des cours PSY9006 et PSY9353.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2053 concernant l'adoption des descriptifs des cours PSY9006 et

PSY9353 au programme de doctorat en psychologie (3293); laquelle est jointe en appendice.

15.- Modification au programme de maîtrise en gestion de projet (3771 et 3171)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification à la maîtrise en gestion de projet cheminement régulier (3771) et cheminement coopératif (3171).

Le comité de programme en gestion de projet propose le retrait des cours *MGP708Y Séminaire en épistémologie, organisation et projet* et *MGP708Z Instruments de recherche en gestion de projet* de la liste des cours optionnels de la maîtrise en gestion de projet cheminement régulier (3771) et cheminement coopératif (3171).

Faisant suite à plusieurs interventions dans ce sens, le doyen des études est invité à s'enquérir auprès du responsable de programme, des raisons pour lesquelles il s'avèrerait inapproprié, pour des étudiants inscrits à ce programme de 2^e cycle, de suivre des séminaires en épistémologie ou en instruments de recherche, tel qu'il appert de la résolution du procès-verbal de la réunion du 12 février 2010 du Comité de programme, concernant le retrait de ces cours (MGP708Y et MGP708Z).

16.- Ajout d'un préalable au cours PSE1023 Interventions et identité professionnelle en psychoéducation dans le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification à la description d'un cours visant l'ajout d'un préalable.

L'ajout du préalable PSE1083 *Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale* au cours PSE1023 *Interventions et identité professionnelle en psychoéducation* vise à assurer une meilleure intégration des connaissances et un cheminement adéquat pour la préparation au Stage II du baccalauréat en psychoéducation. Cette modification est sollicitée par le Conseil du module de la psychoéducation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2054 concernant l'ajout d'un préalable au cours *PSE1023 Interventions et identité professionnelle en psychoéducation* dans le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815); laquelle est jointe en appendice.

17.- Mise à jour de la liste des cours aux choix du programme de baccalauréat général ès arts (7171)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le principe selon lequel la mise à jour de la liste des cours aux choix du baccalauréat général ès arts (7171) soit faite annuellement par le doyen des études, en collaboration avec les modules concernés.

Compte tenu des modifications régulièrement apportées aux programmes de l'UQO et à sa banque de cours et, dans la mesure où la liste des cours optionnels accessibles aux étudiants du programme de baccalauréat général ès arts (7171) est conçue à même ces cours, le doyen des études propose de permettre l'ajustement périodique de cette liste par le Décanat des études, en collaboration avec les modules concernés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2055 concernant la mise à jour de la liste des cours aux choix du programme de baccalauréat général ès arts (7171); laquelle est jointe en appendice.

18.- Ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres (9999), à compter de l'automne 2010

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet d'ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres à compter de l'automne 2010.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2056 concernant l'ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres (9999), à compter de l'automne 2010; laquelle est jointe en appendice.

19.- Modification aux conditions d'admission sur la base collégiale aux programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification aux conditions d'admission sur la base collégiale des programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950).

Dans l'optique de faciliter l'étude des dossiers d'admission pour les candidats dont la cote de rendement collégiale est moins élevée, le conseil de module de l'éducation propose de modifier les conditions d'admission « base collégiale » des programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2057 concernant la modification aux conditions d'admission sur la base collégiale aux programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950); laquelle est jointe en appendice.

20.- Notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) utilisées pour certains cours de premier cycle et de cycles supérieurs

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la liste des cours de premier cycle et de cycles supérieurs pour lesquels la notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) sera utilisée en 2010-2011.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2058 concernant la notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) utilisées pour certains cours de premier cycle et de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

21.- Création d'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information.

La gestion des technologies de l'information est un champ de recherche et d'application de la discipline des systèmes d'information. L'étude des systèmes d'information se situe à la frontière de deux grands domaines des sciences naturelles et sociales, soit l'informatique et l'administration. Bien que l'utilisation individuelle et l'impact social des technologies de l'information soient des phénomènes largement étudiés et de haute importance, c'est surtout sur le plan organisationnel que l'on retrouve une pratique formelle des connaissances en systèmes d'information.

La gestion des technologies de l'information est présentement en phase de transformation profonde, attribuable à une forte convergence entre les curriculums des diverses disciplines proches des problématiques des technologies de l'information dans

les organisations. Cette convergence, combinée à l'évolution rapide des technologies de l'information et la prolifération du Web, amène les professionnels diplômés autour de l'an 2000 à mettre à jour une bonne partie de leurs compétences. Les besoins se font surtout sentir relativement aux connaissances technologiques de base et à la maîtrise des plus récentes pratiques de gestion des technologies de l'information. La formation continue, couplée à l'obtention de nouveaux diplômes, est donc devenue une exigence incontournable pour le développement du personnel dans ce domaine, vu les défis de faire appel de manière constante aux ressources externes.

C'est donc face à ce contexte qu'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information est proposé. Ce programme intéressera tout particulièrement les personnes en emploi ayant beaucoup d'expérience en technologies de l'information et détentrices d'un DEC en technologies de l'information ou dans un autre domaine, et désireuses d'occuper un emploi en gestion des technologies de l'information, mais requérant une formation universitaire, ainsi que les personnes bénéficiant d'une formation universitaire en technologies de l'information ou autre, mais possédant une expérience substantielle en gestion des technologies de l'information, en particulier comme analyste des exigences et chef de projets, et requérant une formation universitaire courte mais hautement intégrée, leur permettant de mettre à jour leurs connaissances et d'aller chercher une certification professionnelle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2059 concernant la création d'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information; laquelle est jointe en appendice.

22.- Projet d'ajout d'un article au Régime des études de cycles supérieurs, sur l'évaluation des apprentissages

Suite à une consultation menée par le doyen des études, les responsables de programmes de cycles supérieurs ont convenu que dans le cas de cours de deuxième et de troisième cycle, l'évaluation de l'étudiant doit comporter plus d'une composante.

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études un projet d'ajout d'un article au Régime des études de cycles supérieurs, énonçant le principe ci-dessus.

Il est convenu de poursuivre à une séance ultérieure le traitement de ce point. En outre, il importe de bien circonscrire la portée de la modification pour qu'elle vise bien les activités ciblées.

23.- Création d'un profil bilingue (français – anglais) du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers

Lors de la réunion du 4 juin 2009 de la commission des études, au cours de laquelle fut discutée la date de fermeture des admissions à la version en langue anglaise du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers, le doyen des études avait été invité à prioriser l'appui aux promoteurs en vue du développement d'une version multilingue du même programme.

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de création d'un profil bilingue (français – anglais) du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2060 concernant la création d'un profil bilingue (français – anglais) du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers; laquelle est jointe en appendice.

24.- Accès au cheminement « formation pratique intégrée » au baccalauréat en sciences comptables (7766)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet visant à limiter l'accès au cheminement « formation pratique intégrée » (avec stages) aux étudiants ayant une moyenne cumulative globale supérieure ou égale à 2.5 sur 4.3 au baccalauréat en sciences comptables (7766).

Compte tenu des conditions d'accès aux stages dans les programmes coopératifs à l'UQO, le conseil de module des sciences comptables propose d'appliquer la même norme d'accès au cheminement « formation pratique intégrée » (avec stage) au baccalauréat en sciences comptables (7766).

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2061 concernant l'accès au cheminement « formation pratique intégrée » au baccalauréat en sciences comptables (7766); laquelle est jointe en appendice.

25.- Modification du programme de baccalauréat en informatique (7833)

Le doyen des études sollicite l'avis de la commission des études eu égard au projet de modification du baccalauréat en informatique (7833).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a pris fin en décembre 2009.

Lors de sa réunion du 18 mai 2010, la sous-commission des études a formulé un avis favorable face au projet de modification.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2062 concernant la modification du programme de baccalauréat en informatique (7833); laquelle est jointe en appendice.

26.- Modification du baccalauréat en sciences infirmières – cheminement de formation initiale (7456)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières - cheminement de formation initiale (7456).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a pris fin en février 2010.

Lors de sa réunion du 18 mai 2010, la sous-commission des études a formulé un avis favorable face au projet de modification.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2063 concernant la modification du baccalauréat en sciences infirmières – cheminement de formation initiale (7456); laquelle est jointe en appendice.

27.- Dépôt de document

27.1 Liste des cours pour lesquels la notation « R » (reporté) est autorisée

28.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe la commission que la professeur Francine de Montigny du Département des sciences infirmières, s'est vue octroyée, par le programme des Chaires de recherche du Canada, une chaire de

recherche sur la santé psychosociale des familles. L'annonce publique des nouvelles chaires devrait être faite par le gouvernement fédéral au cours des prochains mois.

Il communique des informations sommaires concernant l'exercice budgétaire 2010-2011 en mentionnant que le conseil d'administration a adopté, le 25 mai dernier, un budget de fonctionnement qui comporte une prévision de déficit de l'ordre de un million de dollars. L'Assemblée des gouverneurs a également approuvé ce budget. Les effets de cette situation budgétaire qu'il décrit comme étant difficile pourraient être compensés, partiellement, par le fait que l'Université va possiblement accueillir un nombre d'étudiants supérieur à ce qui a été escompté lors de la préparation du budget.

Il fait état du projet de loi numéro 100 intitulé « Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette » qui prévoit des contractions importantes des dépenses dans tous les réseaux financés par l'État québécois et auxquelles seront assujetties les universités. Il mentionne notamment que le projet de loi prévoit la réduction des dépenses de déplacement, de formation et de publicité. La portée de certaines obligations devra être éventuellement précisée.

Des membres réagissent pour dénoncer la désuétude de la politique de frais de déplacement de l'Université qui n'a pas fait l'objet d'une mise à jour depuis plusieurs années, à telle enseigne que les taux de remboursement apparaissent comme dérisoires en regard des coûts réels qui doivent être assumés. En outre, un membre s'interroge quant à savoir si le Fonds interne de recherche et de création pourrait être affecté par la réduction des dépenses prévue au projet de loi. Sur ce point, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se montre rassurant et rappelle que le conseil d'administration a augmenté les sommes réservées à ce fonds.

Un membre demande à connaître l'état de situation quant au processus de scission du Département de travail social et des sciences sociales. Le vice-recteur mentionne que la situation actuelle faisant en sorte que le département, dans sa forme actuelle, est dépourvue d'un directeur et les effets appréhendés du projet de loi 100 qui vont obliger à une réduction des dépenses de nature administrative, sont des facteurs, parmi d'autres, qui retardent la concrétisation d'un tel projet.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par madame Catherine Lanaris, il est résolu à l'unanimité d'ajourner la séance, à 13 h 30, et de la poursuivre à une date et à une heure qui seront fixées par le président, à la suite d'un sondage conduit par le secrétaire général en vue de déterminer la disponibilité des membres. Le seul point qui sera traité sera celui sur la Politique relative aux distinctions honorifiques de l'UQO.

REPRISE DE LA SÉANCE – 10 JUIN 2010 À 10 H 00

Le président constate le quorum et décrète la reprise de la séance ajournée du 3 juin 2010, à compter de 10 h 00, le 10 juin 2010. Il indique que la commission est invitée à traiter du seul point qui ne l'avait pas été au moment de la séance du 3 juin 2010, soit le point se rapportant à la Politique relative aux prix et distinctions de l'UQO. Il confirme que les documents nécessaires à l'étude de cette question, soit l'avis d'inscription, le projet de résolution et le projet de politique, ont été envoyés par le secrétaire général, par courriel, le 8 juin 2010.

Il informe que plusieurs membres participent par voie téléphonique et sollicitent la collaboration des membres présents pour faciliter les échanges.

29.- Recommandation adressée au conseil d'administration concernant le projet de politique relative aux prix et aux distinctions

Le recteur informe les membres que l'Université décerne déjà un certain nombre de prix et de distinctions, essentiellement en regard de sa mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité. Lors de la nomination des membres du comité pour l'attribution du doctorat *honoris causa*, à sa séance du 21 septembre 2009, le conseil d'administration avait alors indiqué sa volonté de voir instaurer, en plus de ce qui existait déjà, de nouveaux prix et distinctions, tel qu'il appert de la résolution 336-CA-5072.

Cette volonté prenait appui sur un désir très légitime, pour une institution universitaire, de valoriser et de reconnaître l'excellence, l'effort, l'implication et le dépassement personnel, tous des gages essentiels du progrès au sens large, de l'amélioration de la connaissance et de la qualité de la vie, où qu'elle soit.

C'est ainsi qu'a émergé l'idée d'élaborer une politique qui intégrerait tous les prix et toutes les distinctions déjà décernés par l'Université, mais surtout qui verrait à en prévoir de nouveaux pour mieux couvrir tous les champs d'activités pour lesquels il s'avérerait pertinent pour l'Université d'octroyer une forme de reconnaissance.

Un ensemble de facteurs et de considérations ont donc amené le comité à envisager un élargissement de cette gamme de prix et de distinctions, notamment en regard du rayonnement de l'Université et de ses réalisations dans les régions qu'elle dessert, soit celles de l'Outaouais et des Laurentides, ainsi qu'envers certaines catégories de membres de la communauté universitaire et externe.

Par ailleurs, les célébrations du 30^e anniversaire de l'Université, en 2010-2011, fournissent un prétexte idéal pour la mise en place de nouveaux prix et distinctions puisque de nouvelles opportunités pour assurer un rayonnement aux prix et aux distinctions se présenteront tout au long de ces célébrations.

Il en est de même en regard de la planification stratégique 2009-2014 de l'Université qui comporte un énoncé de mission dans lequel elle réaffirme sa volonté d'être un acteur stratégique qui contribue à l'avancement de la société par ses programmes, ses projets et ses partenariats institutionnels ainsi que par ses diplômés qualifiés à tous les cycles, et sa volonté de positionner ses étudiants au cœur de sa mission, en leur offrant un environnement favorisant les interactions humaines et stimulant la recherche scientifique et la création. La planification stratégique adoptée par l'UQO comprend un objectif relié à la mise en place d'un nouveau programme de reconnaissance de ses ressources humaines.

La commission des études est invitée à adresser une recommandation favorable au conseil d'administration concernant cette politique.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention de la commission sur le programme de reconnaissance de la participation étudiante à valeur formatrice qui, bien que toujours existant, n'a pas été inclus dans la politique. Il précise que ce programme a été très peu utilisé depuis sa mise en place et qu'il fera l'objet, dans la prochaine année, d'une évaluation de sa pertinence et, le cas échéant, d'une intégration possible à la politique.

Les membres formulent des commentaires et suggèrent des corrections qui sont intégrés au projet de politique.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CE-2064 concernant la recommandation adressée au conseil d'administration concernant le projet de politique relative aux prix et aux distinctions; laquelle est jointe en appendice.

30.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 septembre 2010 à 9 heures.

31.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Natalia Dankova, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 30.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice